

Date de convocation : 22 mars 2019

Date d'affichage : 22 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars, à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Claude MICHEL, Maire.

Présents : MM Claude MICHEL, Liliane FOLLAIN, David MICHEL, Josette LECOINTE, Mauricette JUBERT, Stéphane DUMONTIER, Nathalie DELIQUE, Maïté ROUILLET, Patricia PEZET, Daniel GOUCHET, Laurent MOREL

Absents : Nicolas BAUSSARD, Freddy PETIT

Secrétaire de séance : Laurent Morel

Le compte rendu de la séance du 7 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif pour l'année 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement : 1 051 612.06 €

Investissement : 909 778.08 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de l'année 2019.

TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition des taxes d'imposition directes locales appliquées en 2018 et propose de les reconduire pour l'année 2019 au même taux.

Il est donc décidé de fixer les taux suivants pour l'année 2019 :

- taxe d'habitation : 17.83 %
- taxe foncière non bâti : 31.54 %
- taxe foncière bâti : 14.91 %
- CFE : 21.88 %

REGLEMENT CIMETIERE

Monsieur le Maire revient sur ce règlement, vu quelques petits dysfonctionnements dans cette organisation Il propose qu'une personne qui a acheté une concession et qu'il ne souhaite pas la conserver ne puisse la revendre qu'à la commune. Celle-ci lui sera rachetée 50 % du prix d'achat avec un minimum de 50 €.

Passé 50 ans, beaucoup de tombes sont à l'état d'abandon, il propose de supprimer l'attribution de concession à perpétuité. Cependant, à l'expiration de la concession la famille pourra solliciter à la mairie une prorogation. Pour les nouvelles rangées de concessions, l'attribution se fera dans l'ordre des demandes à côté de la précédente. Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte cet avenant au règlement. On peut inciter les gens à matérialiser leur emplacement en posant une plaque béton.

Monsieur le Maire demande qui a la gestion et la responsabilité du cimetière ?

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal considère que cette charge revient au Maire.

SECURISATION CHEMIN DES ECOLIERS BOIS DES PUIITS

Monsieur le Maire a réfléchi à ce problème et propose l'abattage de 4 tilleuls pour installer dans un premier temps un passage piétons.

VENTE DU TRACTEUR

Monsieur le Maire informe que le nouveau tracteur est arrivé ainsi que l'aide financière de 5500€ du Conseil Départemental. Il propose au conseil municipal de vendre le tracteur Deutz 70 CV qui est en bon état mécanique hormis les freins qui seront à revoir. Après en avoir délibéré, le conseil propose de demander le prix de 4500 € à débattre.

Fin de séance : 21H15

Maire,
Claude MICHEL

Les Adjoints,
Liliane FOLLAIN

David MICHEL

Josette LECOINTE

Les Conseillers,
Patricia PEZET

Mauricette JUBERT

Daniel GOUCHET

Nathalie DELIQUE

Stéphane DUMONTIER

Freddy PETIT

Nathalie ROUILLET